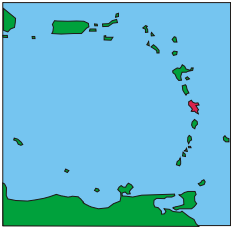


Comité de Bassin



De la Martinique

Fort-de-France, le 7 novembre 2012

Le Président

P:\T02\N10\2-bureau\BUREAU 2012\CR-BUREAU DU 18-10-2012

Affaire suivie par : Denis ETIENNE

Tél : 05 96 71 44 97

Mél : denis-l.etienne@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Bureau du Comité de Bassin de Martinique
Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2012

Participants

M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin, M. Marcel DONGAR, Vice-Président, Mme Josette NICOLE, Présidente de la Commission « Urbanisme / Assainissement / Industrie » et Représentante du Comité de Bassin au CNE, Mme Véronique PAMPHILE, Présidente de la Commission « Information / Communication / Éducation », Mme Jeanne DEFOI, Directrice de l'ODE, M. Loïc MANGEOT, Directeur adjoint de l'ODE, M. Bruno CAPDEVILLE, Chef du Service Paysage, Eau et Biodiversité (DEAL/SPEB), M. Michel BRANGBOUR, Chargé de mission assainissement (DEAL/SPEB), M. Denis ETIENNE, Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau (DEAL/SPEB), Mme Laurence LOUISSON, Chargée de mission eau et environnement, Conseil régional, M. Jean-Max CORANSON (DST ODYSSI), M. Raymond RISEDE (DG ODYSSI), Mme Christine MORIN (SCNA), M. LIBER (DG SICSM)

Ouverture de séance

La séance du bureau est ouverte à 14h35.

Rappel de l'ordre du jour :

- Feuille de route pour 2013,
- Communication du CDB,
- Point sur la rencontre CDB/DEAL/ONEMA,
- État des masses d'eau,
- Questions diverses :
 - * Séminaire ANC,
 - * Mémorandum Programme PO FEDER,
 - * Point financier sur le budget du Comité de Bassin et communication.

I – Programmation 2013-2020 en assainissement et eau potable.

Les estimations qui ont été faites correspondent à un total de 200 M€ (100 M€ en assainissement et 100 M€ en eau potable).

Le président Chomet explique qu'il est nécessaire de faire un exercice de programmation détaillé pour arriver en position de force à l'ONEMA et au ministère de l'Écologie, lors des négociations, mais que cela ne présume pas les choix des maîtres d'ouvrage. Il y aura une position commune des présidents des CB de l'OM. Il souhaite formaliser la position concernant les investissements à venir dans un courrier au ministre;

Bruno Capdeville précise que le problème de l'eau potable reste à régler. Concernant l'assainissement, il explique que tous les projets ne pourront pas être financés sur le prochain PO (FEDER), mais qu'il y a aussi le PDRM (FEADER).

En réponse à Loïc Mangeot qui demande où est la liste détaillée des projets, Bruno Capdeville explique qu'à ce stade, le document V4 ne présente que les enveloppes globales.

Jeanne Defoi insiste sur le fait qu'il faut un véritable engagement des maîtres d'ouvrages, avec présentation de dossiers aboutis; et ceci est d'autant plus important que l'eau et l'assainissement ne font pas parti des axes prioritaires du prochain PO.

Le président Chomet surenchérit en disant qu'il faut de la cohérence entre ce qui est affiché et ce qui est réalisé. Il propose d'élaborer un scénario technico-financier avec une ventilation des 200 M€ entre projets et financeurs.

Bruno Capdeville précise qu'il s'agira d'un document de prospective avec un programme d'intervention prévisionnel.

Loïc Mangeot est en faveur de la présentation de « grands et gros » projets, bien aboutis et avec des montages financiers solides. Il considère qu'il faut prendre des positions fermes sur de grosses opérations.

En réponse, M. Coranson explique qu'il a fait réaliser une étude détaillée sur l'usine de Vivé, et qu'il transmettra le dossier à l'ODE et à la DEAL.

Jeanne Defoi précise qu'il faut tenir compte de la prochaine création du syndicat unique de l'eau.

La présentation de ce document est prévue pour le mardi 13 novembre 2012, avant transmission à l'ONEMA. Les syndicats seront sollicités par la DEAL pour fournir des éléments complémentaires.

En conclusion, le président Chomet demande :

- que l'assainissement soit en Martinique une cause commune (qui nécessitera de faire du lobbying auprès des députés)
- que les syndicats soient fiables dans leurs réalisations et qu'ils fassent remonter les dépenses à l'ONEMA.

II – Séminaire ANC.

Michel Brangbour rappelle le déroulé du séminaire. Il explique que les responsables de la DEB qui ont été invités ne sont pas disponibles.

Le président Chomet souhaite que la question de l'habitat insalubre soit abordée lors du séminaire. Michel Brangbour précise que les bailleurs sociaux sont invités, mais le président Chomet souhaiterait le point de vue de ceux qui sont confrontés à la situation.

Loic Mangeot propose l'Agence des 50 Pas ou la SEMAF.

Michel Brangbour précise que la DEAL va faire des propositions prochainement.

Laurence Louison souhaite recevoir la liste des invités.

Le président Chomet précise qu'il faut inviter les maires, mais aussi les directeurs des services techniques et les responsables urbanisme et assainissement.

Jeanne Defoi suggère qu'un courrier du président Chomet soit envoyé vers les présidents de syndicats, en demandant spécifiquement que les collaborateurs en charge des dossiers d'urbanisme soient présents. Michel Brangbour enverra une proposition de courrier la semaine prochaine;

En réponse à Jeanne Defoi qui demande quel est l'objectif du séminaire, le président Chomet répond qu'il s'agit de prendre des dispositions dans le temps pour améliorer sensiblement la situation de l'ANC en Martinique. Il souhaite créer une dynamique de l'ANC, identique à ce qui a été fait pour l'assainissement collectif.

Jeanne Defoi répond que cela nécessitera aussi de faire évoluer la position de l'ONEMA, car le collectif n'est pas LA solution à tout les problèmes d'assainissement.

La question des opérations groupées est évoquée, avec l'exemple de Macabou. Le SICSM explique que rien n'est encore fait à Macabou, qui n'existe qu'au stade de projet, et qu'ils sont en phase de recherche de financement.

Jeanne Defoi rappelle la proposition qu'elle avait faite, qu'il y ait un témoignage de la commune de Ducos et de l'ADUAM. Loic Mangeot insiste en précisant qu'il faut le témoignage d'une commune, car ce sont les communes qui délivrent les permis de construire pour des maisons qui n'ont pas d'ANC aux normes.

III – Communication du CB.

Jeanne Defoi rappelle la position de l'ODE :

- chaque syndicats fait sa propre communication et le CB n'a aucune légitimité pour coordonner les actions des syndicats.
- le CB n'a pas de personnalité juridique et par conséquent ne peut pas recevoir de subventions, ni passer des marchés.
- Cependant, le CB peut proposer des thèmes de communication et des orientations stratégiques, comme prévu dans le SDAGE.

Bruno Capdeville rappelle que c'est le préfet qui est coordonnateur de bassin.

Le président Chomet souligne qu'il faut donner les moyens (ou les outils) au CB pour faire connaître le travail réalisé.

Jeanne Defoi précise que c'est prévu puisqu'il a été décidé qu'il y aurait une page « comité de bassin » sur le site de l'Observatoire de l'eau. Loic Mangeot considère que l'on répond à la commande avec une page dédiée au CB sur le site de l'Observatoire.

Le président Chomet souhaiterait un site spécifique, créé et animé dans le cadre d'un co-financement ODE-DEAL.

M. Liber appuie la position du président Chomet en expliquant qu'il faut dire ce que l'on fait et qu'il ne lui semble pas anormal que le CB fasse sa propre communication, tout en laissant les syndicats libres de communiquer comme bon leurs semblent.

Christine Morin donne l'exemple de la commission locale de l'eau, avec une cellule d'animation payée par la collectivité, une personne affectée, des communiqués de presse sur les actions du SAGE.

Denis Etienne signale qu'avec des effectifs et des moyens budgétaires limités, il est difficile de s'investir beaucoup en communication du CB; et qu'il faut d'abord se préoccuper des priorités (consultation sur l'eau, révision de l'EDL, programmes d'investissement en assainissement, etc...)

Loïc Mangeot propose que l'Observatoire de l'eau développe quelques pages internet afin de présenter l'instance politique et les actualités, avec un accès tous public et un accès réservé aux membres, avec une adresse spécifique. Il y aura cependant un problème d'alimentation et d'animation du site qu'il faut « faire vivre », ce qui demande beaucoup de temps.

Bruno Capdeville suggère que l'Observatoire de l'eau propose une arborescence.

Christine Morin propose que les syndicats écrivent des articles avec les actualités concernant leur territoire.

Loïc Mangeot signale que quand il y aura un syndicat unique, ce sera le préfet qui devra communiquer.

En conclusion, le président Chomet souhaite que l'on progresse et que l'on soit plus performant sur le sujet de la communication.

IV – Point financier sur le budget du Comité de Bassin

Bruno Capdeville précise qu'il a été demandé 100 000 € pour la gouvernance de l'eau en 2013, dont 20 000 € sont prévus pour le fonctionnement du CB, mais que c'est en attente des résultats du dialogue de gestion. Une bonne partie du budget est réservé à la consultation du public.

Il n'y a pas eu de crédits supplémentaires lors du dialogue de gestion en septembre.

La réunion est close par le Président Chomet à 16h45.